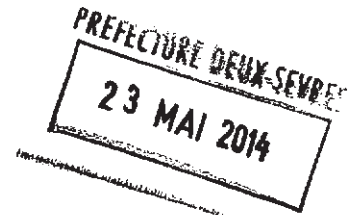


Votants : 83
Convocation du Conseil de Communauté :
le 9 mai 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 20 mai 2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 19 mai 2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION CADRE CONCLUE AVEC LA SAFER EN VUE DE LA CONSTITUTION DE RESERVES FONCIERES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Anne BAUDOQUIN, Daniel BAUDOQUIN, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Brigitte COMPETISSA, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gerard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Nicolas MARJAULT, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Rose-Marie NIETO, Guillaume JUIN à Luc DELAGARDE, Rabah LAICHOURE à Gerard LABORDERIE, Jacqueline LEFEBVRE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT

Titulaires absents suppléés :

Jean-Luc CLISSON par Michel FERRAND, Jean-Claude FRADIN par Dominique MARQUIS, Alain LAUDES par Jean-François SALANON, Michel SIMON par Dominique GIRET

Titulaires absents :

Romain DUPEYROU, Robert GOUSSEAU, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques BROSSARD, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Charles-Antoine CHAVIER

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 MAI 2014****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION CADRE CONCLUE AVEC LA SAFER EN VUE DE LA CONSTITUTION DE RESERVES FONCIERES**

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 30 mai 2005, la Communauté d'Agglomération de Niort a décidé de conclure une convention cadre avec la SAFER Poitou-Charentes en vue de la constitution de réserves foncières, pour son compte ou celle de son concessionnaire, destinées aux projets de développement économique et plus largement à l'ensemble des projets structurants de la CAN. Le travail engagé, dans le cadre de cette convention, a permis à la collectivité de mener à bien divers projets stratégiques : Station d'épuration de Frontenay Rohan Rohan, ZAC Le Luc Les Carreaux, PA des Chéracles, constitution de réserves foncières diverses notamment sur la zone des Rocheraux...

Afin de prendre en compte l'élargissement du périmètre communautaire, il est proposé de conclure une nouvelle convention cadre intégrant principalement les missions suivantes :

- Surveillance du marché foncier de l'ensemble du nouveau périmètre communautaire, étendu aux communes de La Crèche et François, via un abonnement au site internet Vigifoncier Poitou-Charentes ;
- La négociation de promesses de vente pour le compte de la collectivité ;
- La constitution de réserves foncières à l'amiable ;
- La constitution de réserves foncières par exercice du droit de préemption de la SAFER ;
- La gestion des parcelles propriété de la collectivité par le maintien de leur usage agricole (conclusion de convention de mise à disposition).

Le coût des prestations à verser à la SAFER est détaillé dans la convention jointe et sera imputé, selon les cas, au budget principal ou au(x) budget(s) annexe(s) concerné(s).

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver la conclusion de la convention cadre avec la SAFER POITOU-CHARENTES,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention à intervenir ainsi que les documents annexés.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 83
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU
Vice-Président Délégué

